

**MOUVEMENT INTER-DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS
DU 1^{ER} DEGRE PUBLIC
PERMUTATIONS INFORMATISEES
Rentrée scolaire 2019**

Personne chargée du dossier à la DSDEN : Mme MAZIERES 05.53.02.84.85

Les enseignants des écoles désireux de changer de département à la rentrée scolaire 2019 doivent participer aux opérations de permutations informatisées organisées par le Ministère de l'Education nationale.

La saisie des vœux de changement de département est effectuée dans I-Prof – Application SIAM.

La note de service détaillée est parue au BO spécial n° 5 du 8 novembre 2018 du Ministère de l'Education nationale (consultable sur les sites internet de la DSDEN, du Rectorat et du Ministère).

Dates d'ouverture du serveur :

Du jeudi 15 novembre à 12h00 au mardi 4 décembre 2018 à 18 h00 : saisie des vœux (Créations, modifications, annulations possibles durant cette période sur le serveur).

A partir du mercredi 5 décembre 2018 après-midi :

Envoi des confirmations de demandes de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.

Lundi 17 décembre 2018 au plus tard :

Date limite de retour à la DSDEN des confirmations écrites de demandes de permutations accompagnées des pièces justificatives. **Toute confirmation non retournée à cette date invalide la participation du candidat.**

Jeudi 31 janvier 2019 :

Date limite d'enregistrement par la DSDEN des demandes tardives pour rapprochement de conjoints, des demandes d'annulation ou de modifications de la situation familiale.

Du vendredi 1er février au jeudi 7 février 2019

Consultation des barèmes validés sur SIAM.

A partir du lundi 4 mars 2019 :

Diffusion individuelle du résultat de la demande de mutation aux candidats.

Affichage des résultats sur SIAM et dans les boîtes à lettres I-Prof.

Dispositif d'accueil et de conseil :

Un numéro de téléphone unique : **01.55.55.44.44**
Service ouvert du 12 novembre 2018 au 4 décembre 2018.